



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

VINGT ET UNIÈME CONFÉRENCE DU PROE

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

6 – 10 septembre 2010

Point 9.2.1 de l'ordre du jour : Examen à mi-parcours du PIFACC

Objet du document

1. Rendre compte des principales conclusions de l'examen à mi-parcours du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques et solliciter l'approbation des recommandations y afférentes ; et
2. Rendre compte de la mise en œuvre des autres conclusions de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique réunie en 2009. Le rapport de l'examen est intégralement reproduit à l'Annexe 1.

Contexte

Examen du PIFACC

3. Les dirigeants du Pacifique ont adopté le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques (PIFACC) 2006-2015 lors de leur réunion de Madang, en 2005. Le Secrétariat, en tant que responsable du processus consultatif et à la demande de la Conférence du PROE, a élaboré un Plan d'action en 2007. Le Cadre définit les priorités régionales et les résultats escomptés tandis que le Plan d'action définit les activités nationales et régionales devant promouvoir la mise en œuvre du Cadre.

La vision du PIFACC consiste à « rendre les populations insulaires du Pacifique, leurs moyens de subsistance et leur environnement résilients aux risques et aux effets des changements climatiques ».

4. La Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique (PCCR) réunie en 2009 a recommandé que le PROE, en tant qu'organisation régionale chef de file sur le changement climatique, entreprenne l'examen à mi-parcours prévu du PIFACC et de son Plan d'action. Cette recommandation est aussi le reflet des nombreux changements survenus depuis 2006 dans ce domaine.

5. Le PROE a été chargé de réaliser l'examen en accordant une attention toute particulière à la recommandation suivante :

l'examen à mi-parcours devrait viser à renforcer la pertinence du PIFACC et de son plan d'action, et examiner les lacunes constatées dans certains domaines tels que les approches écosystémiques, les technologies d'adaptation, les liens avec l'atténuation, la gestion des risques de catastrophes et les approches communautaires.

6. L'examen s'est appuyé sur de vastes consultations des parties prenantes, un examen approfondi du PIFACC et du plan d'action existants, et une analyse des réponses fournies à plusieurs questions stratégiques adressées aux Membres du PROE et aux correspondants nationaux chargés du changement climatique et de la gestion des risques catastrophes. Ces conclusions ont été utilisées pour recommander les prochaines étapes à suivre concernant le PIFACC et son Plan d'action, ainsi que leur mise en œuvre.

7. Les autres activités spécifiques menées au cours de l'examen comprennent : i) la définition, l'évaluation et la recommandation de solutions visant à harmoniser et relier davantage la mise en œuvre du PIFACC et celle d'autres cadres et politiques régionaux pertinents, parmi lesquels le Cadre d'action régional pour la gestion des risques de catastrophes, le Plan Pacifique, la Déclaration de Nioué et le Pacte de Cairns ; et ii) l'élaboration d'un cadre pratique de suivi et d'évaluation qui rende compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PIFACC.

Autres conclusions de la Table ronde sur le changement climatique réunie en 2009

a) Améliorer le financement régional lié au changement climatique

8. La Table ronde a pris note de l'important rôle pouvant être joué par un mécanisme de coordination du financement, ainsi que du besoin d'améliorer l'harmonisation des dispositifs régionaux en la matière. Les discussions n'ont pas arrêté la forme ni la modalité de ce mécanisme, les participants jugeant qu'elles devraient être fixées au terme d'un examen spécifique. La Table ronde a reconnu la charge de travail et les coûts de transaction associés pour les pays insulaires océaniques, y compris les difficultés d'accès, qui sont le résultat de politiques et de prescriptions différentes parmi les donateurs. Elle est par ailleurs convenue que le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE) élabore le projet de mandat et engage un consultant pour réaliser une étude en consultation avec les membres de la Table ronde.

9. Les autres recommandations comprenaient notamment la proposition de réviser la structure de la Table ronde pour améliorer son fonctionnement. Cette structure pourrait inclure des groupes de travail, dont un chargé du financement. Il a toutefois été noté que les dispositifs informels concernant la Table ronde des partenaires de développement sur le changement climatique (DPCC), actuellement coordonnée par le PNUD, pourraient assumer ce rôle. Le Directeur du PROE a depuis informé une réunion de la DPCC, tenue à Suva début 2010, de cette recommandation. Le PROE estime que la DPCC offre un précieux forum informel de coordination des donateurs en matière climatique, qui pourrait servir de base au groupe de travail sur le financement de la Table ronde. Un mandat spécifique a été préparé en vue de la révision de la structure de la Table ronde.

10. Un groupe de ce type pourrait faciliter une meilleure coordination des contributions des donateurs aux différents secteurs communautaires du Pacifique. Le défi à relever n'est pas nouveau et plusieurs approches ont été mises en œuvre pour répondre à certains de ces besoins, notamment des dispositifs informels par le biais de la DPCC. Plus récemment, la prise de conscience de l'ampleur des impacts du changement climatique, et la réponse proportionnelle des donateurs et des pays bénéficiaires, ont une fois de plus souligné le besoin de coordination dans ce domaine.

11. Une proposition semblable visant la mise en place d'un Fond océanien pour l'adaptation a été envisagée en 2002-2003. Les conclusions d'une étude de faisabilité détaillée ont donné lieu à de vastes consultations avec les pays membres, y compris des réunions de haut niveau. Le consultant a été engagé pour examiner le PIFACC et de nouvelles structures susceptibles de remplacer la Table ronde. Les travaux sur l'adaptation au changement climatique actuellement menés dans la région dans le cadre des projets de la Banque asiatique de développement devaient également être pris en compte.

12. L'étude sur le financement des questions climatiques a commencé en juillet et se terminera début septembre. Elle évaluera la faisabilité de mettre en place un Fond régional océanien sur le changement climatique dans l'objectif d'harmoniser l'assistance des donateurs dans ce domaine et de réduire la charge administrative et les autres obstacles auxquels les pays insulaires océaniques se heurtent pour accéder à l'aide publique au développement axée sur le changement climatique. Elle évaluera également le besoin d'un mécanisme d'appui technique destiné à aider les pays insulaires océaniques élaborant des propositions de projets à accéder aux ressources et assumer les responsabilités administratives associées. Cette étude examinera les autres options retenues dans la région et ailleurs, notamment dans le cadre d'une approche régionale, y compris les liens potentiels avec les mécanismes de financement existants. Elle fera fond sur les conclusions de l'étude de faisabilité organisée par le PROE en 2003 et examinée par les dirigeants lors du Forum de la même année, au cours duquel ils ont « pris acte du travail accompli sur le concept d'un mécanisme régional de financement de l'adaptation depuis juillet 2003 et du besoin de poursuivre ces travaux pour développer ce concept ».

13. Les conclusions anticipées de l'étude comprennent :

- i) Une évaluation de référence de la situation actuelle concernant les ressources disponibles aux pays insulaires océaniques en matière d'adaptation au changement climatique, qui orientera les interventions et politiques nationales et régionales futures, y compris les mécanismes de coordination ;
- ii) L'identification et l'analyse des options envisageables concernant la mise en place, le financement et le fonctionnement d'un Fonds/Mécanisme régional océanien sur le changement climatique, qui orientera les décisions des pays insulaires océaniques et des donateurs ;
- iii) Une analyse coûts-avantages de la création d'un mécanisme régional de soutien, en plus du mécanisme de financement ou en tant que mécanisme indépendant ; et
- iv) De précieuses informations sur les perspectives de coordination du financement entre les donateurs et les pays insulaires océaniques, qui pourront orienter les politiques et interventions à venir.

b) Groupes de travail de la Table ronde sur le changement climatique

14. La Table ronde sur le changement climatique a recommandé d'appliquer les leçons apprises de la Table ronde pour la conservation de la nature. Les communiqués du Forum de 2008 et 2009 ont réaffirmé le besoin urgent de relever les défis posés par les impacts du changement climatique en tant que priorité régionale. La vulnérabilité des pays insulaires océaniques au changement climatique et aux autres catastrophes naturelles a entraîné un engagement accru aux échelons national et régional pour lutter contre les impacts du changement climatique grâce à des actions d'adaptation et d'atténuation à l'appui du développement durable des pays et territoires.

15. Le Cadre océanique de gestion des risques de catastrophes doit également faire l'objet d'un examen à mi-parcours cette année. Ce cadre complémentaire a pour objet de rendre « les communautés insulaires du Pacifique plus sûres et plus résilientes aux catastrophes naturelles de sorte qu'elles puissent adopter des modes de subsistance durables et mener librement et pleinement leur vie ».

16. Le PROE continuera d'assurer les fonctions de secrétariat pour la Table ronde sur le changement climatique. Pour améliorer son fonctionnement, le travail technique sera exécuté entre chaque session par des groupes de travail spécialisés et un comité directeur, tandis que la Table ronde se réunira au niveau régional tous les deux ans pour dresser le bilan des activités de ces groupes de travail, fournir des orientations et conseils et planifier de nouvelles activités pouvant être appuyées ou approuver des activités de mise en œuvre proposées par le comité de direction.

17. Le PROE assurera les fonctions de secrétariat du comité directeur qui se réunira lors de conférences virtuelles aussi souvent que possible et en personne deux à trois fois par an si possible. Il recevra des mises à jour régulières des groupes de travail et cherchera à améliorer la synergie et la cohérence de leurs activités.

18. Le Portail océanique sur le changement climatique sera hébergé par le PROE. Il recevra des données brutes ainsi que les rapports formels des groupes de travail et fournira des informations et outils conviviaux pour aider les membres, les organisations et les institutions.

19. Objectifs des groupes de travail :

Les groupes de travail suivants sont proposés :

- i. Atténuation – ce groupe devrait faire fond sur les réseaux existants mis en place pour les projets régionaux tels que le PIGGAREP. En tant que groupe de travail sur l'atténuation, il devrait proposer des projets d'atténuation aux échelons national, sous-régional et régional. Il devrait également rechercher des synergies dans la mise en œuvre d'autres aspects du PIFACC et présenter des avis et orientations aux négociateurs des pays insulaires océaniques. Il devrait enfin aider les Membres à élaborer des propositions dans ce domaine.
- ii. Adaptation – ce groupe devrait faire fond sur les réseaux existants mis en place pour les projets régionaux tels que le PACC. En tant que groupe de travail sur l'adaptation, il devrait proposer des projets d'adaptation aux échelons national, sous-régional et régional. Il devrait également rechercher des synergies dans la mise en œuvre d'autres aspects du PIFACC et présenter

des avis et orientations aux négociateurs des pays insulaires océaniques. Il devrait enfin aider les Membres à élaborer des propositions dans ce domaine.

- iii. Financement – ce groupe devrait faire fond sur les réseaux de collaboration régionale existants, tels que les réunions des Partenaires de développement sur le changement climatique. Les activités de ce groupe devraient être menées en tenant compte des recommandations de l'Étude sur le financement des questions climatiques. En tant que groupe de travail sur le financement, il devrait proposer des projets de financement aux échelons national, sous-régional et régional. Il devrait également chercher à optimiser la mobilisation de ressources financières ainsi que les synergies dans la mise en œuvre des projets sur le changement climatique. Il devrait enfin aider les Membres à élaborer des propositions dans ce domaine.
- iv. Science du changement climatique et sensibilisation – ce groupe devrait faire fond sur les réseaux existants mis en place pour les projets régionaux tels que le SMOC-IP et la Conférence des directeurs des services météorologiques régionaux. En tant que groupe de travail sur la science, il devrait proposer des projets visant à améliorer les connaissances et la science du changement climatique ainsi que la sensibilisation à ces questions aux échelons national, sous-régional et régional. Il collabora étroitement avec le Portail océanique sur le changement climatique et devrait également rechercher des synergies dans la mise en œuvre d'autres aspects du PIFACC et présenter des avis et orientations aux négociateurs des pays insulaires océaniques. Il devrait enfin préparer, à l'intention des Membres, des résumés régionaux faisant la synthèse des travaux de recherche sur le changement climatique.
- v. Soutien aux négociations – ce groupe devrait faire fond sur les réseaux existants mis en place pour les pays insulaires océaniques au sein de l'AOSIS. En tant que groupe de travail sur les négociations, il devrait préparer la région aux négociations à venir de la CCNUCC. Il devrait prévoir un forum préparatoire ainsi que l'examen des positions sur différentes questions, en tenant compte des contributions des autres groupes de travail.

Principales conclusions de l'examen

20. Les principales conclusions de l'examen sont les suivantes :

- Le PIFACC confère un mandat régional et constitue un « point d'entrée » favorisant la mise en œuvre d'initiatives face au changement climatique.
- Le rôle du PIFACC en tant que principale stratégie devant veiller à la pertinence et à la cohérence des initiatives régionales sur le changement climatique devrait être précisé à toutes les parties prenantes.
- Le PIFACC sert d'instrument d'orientation générale à certains donateurs et organisations régionales pour déterminer les modalités de l'assistance fournie à la région face au changement climatique.

- Certains pays ont utilisé le PIFACC comme guide régional de préparation de leurs politiques nationales, dans le domaine du développement durable et du changement climatique.
- Le PIFACC, en tant que politique stratégique régionale sur le changement climatique, doit préserver ses fonctions d'orientation et de coordination de haut niveau pendant les cinq années à venir.
- Le PIFACC joue un rôle important en matière de planification stratégique et d'orientation des initiatives régionales et des politiques nationales, rôle qui pourrait être renforcé grâce à la publication d'un document plus convivial et à la fusion du cadre directeur, des actions stratégiques, des principes de mise en œuvre et d'autres conseils et avis.
- Un système de suivi et d'évaluation pratique doit être élaboré pour informer les partenaires, les donateurs et les pays de l'état de mise en œuvre, aux échelons régional et national, en tenant compte du besoin d'éviter la mise en place d'obligations déclaratives compliquées pour les Membres.
- Il est généralement admis que la fonction de la Table ronde sur le changement climatique devrait être renforcée en tant que mécanisme de coordination des initiatives sur le changement climatique, en conformité avec le PIFACC, et de surveillance de la mise en œuvre de ce programme.

Recommandations de l'examen

21. Les recommandations de l'examen sont données ci-après.

Recommandation 1 : Convenir de l'objet de la politique régionale sur le changement climatique, comme suit : i) instituer formellement une politique et une stratégie régionales globales sur le changement climatique ; ii) fournir des orientations aux pays et aux autres parties prenantes sur les priorités régionales et une aide en vue d'améliorer la gouvernance, de concevoir des politiques adaptées, de faciliter la compréhension, de promouvoir l'acquisition de technologies et de connaissances adaptées, et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et d'atténuation détaillées ; iii) plaider en faveur d'une meilleure coordination, grâce notamment à l'adoption d'approches plus intégrées face aux effets actuels et projetés du changement climatique, à tous les niveaux ; iv) indiquer aux partenaires de développement les priorités absolues de la région en matière d'assistance ; v) définir et orienter les interventions se prêtant plus avantageusement à une mise en œuvre régionale ; et vi) établir et mettre en œuvre un cadre de suivi, de rapport et d'évaluation de l'action collective de la région face au changement climatique.

Recommandation 2 : Adjoindre au PIFACC un guide de lecture plus accessible et convivial, utile pour les pays, les organisations régionales et internationales et les bailleurs de fonds qui les soutiennent, comparable au fascicule explicatif du Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophes et la gestion des catastrophes.

Recommandation 3 : Veiller à ce que le guide de lecture du PIFACC indique et précise les liens existant avec d'autres politiques régionales pertinentes au lieu de préconiser une approche trop exhaustive.

Recommandation 4 : Intégrer dans la démarche consolidée la définition et la mise en œuvre de stratégies liées à une intervention régionale contre le changement climatique ;

Recommandation 5 : Inscrire aux programmes d'activités des organisations concernées du CORP et des autres organisations régionales et internationales compétentes les initiatives régionales nécessaires à la mise en œuvre du PIFACC et à l'évaluation des progrès accomplis dans ce sens.

Recommandation 6 : Poser dans le guide de lecture du PIFACC des principes spécifiques propres à contribuer à l'élaboration de réponses au changement climatique dans le Pacifique insulaire.

Recommandation 7 : Préciser dans le préambule du guide de lecture le contexte historique et institutionnel du cadre stratégique et fournir un aperçu des conséquences actuelles du changement climatique pour la région.

Recommandation 8 : Profiter de la rédaction du guide de lecture du PIFACC pour harmoniser les modalités de mise en œuvre du PIFACC et du Cadre d'action régional pour la réduction des risques de catastrophes et la gestion des catastrophes et pour signifier aux pays et à leurs partenaires de développement que l'intégration des politiques et programmes d'action consacrés à la réduction des risques de catastrophes et à l'adaptation au changement climatique est possible et vivement souhaitable.

Recommandation 9 : Renforcer les dispositifs institutionnels, dont la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique, et les activités connexes de soutien pour permettre une mise en œuvre et un suivi plus effectifs et plus efficaces du PIFACC.

Recommandation 10 : Approuver le cadre proposé de suivi et d'évaluation du PIFACC, et inscrire au programme d'activités et au budget du PROE l'établissement de rapports et l'évaluation à l'échelle régionale.

Recommandations

22. Concernant l'examen du PIFACC, la Conférence est invitée à :
- **prendre note** de l'importance du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques en tant que principale stratégie devant veiller à la pertinence et à la cohérence des initiatives régionales en la matière ;
 - **approuver** les onze (11) recommandations de l'examen à mi-parcours formulées suite à de vastes consultations des parties prenantes ;
 - **charger** le Secrétariat de veiller à la mise en œuvre des recommandations et à la promotion du PIFACC ;
 - **convenir** que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PIFACC devraient faire partie intégrante du programme de travail du PROE et être financés en conséquence ;
 - **noter** que les Membres seront informés par voie de circulaire de la nature des travaux menés à bien sur le plan d'action révisé du PIFACC.
23. Concernant les recommandations formulées par la Table ronde sur le changement climatique réunie en 2009, la Conférence est invitée à :
- **prendre note** des recommandations émanant de cette réunion de 2009.
-